



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

PREAMBULE METHODOGIQUE

Dissolution des budgets annexes locations commerciales et parking du marché

La dissolution des budgets annexes locations commerciales et parking du marché interviendra au 1^{er} janvier 2025. De ce fait, certains flux croisés entre ces budgets annexes et le budget principal ne seront plus réalisés (refacturation de frais et subvention d'équilibre notamment) et les dépenses de fonctionnement du budget principal vont augmenter de l'ordre de 1,1 millions d'euros pour absorber ces activités qui seront désormais suivies en comptabilité analytique.

Afin de ne pas complexifier la lecture de la trajectoire budgétaire et financière de la collectivité, les éléments d'analyse prospective n'intègrent pas ces données financières.

Les crédits budgétaires proposés au vote lors du budget primitif 2025 seront bien sûr réajustés en conséquence.

DONNEES MACRO ECONOMIQUES

Contexte national et international

Les années 2025 et 2026 seraient caractérisées par une stabilisation de l'inflation à des niveaux assez faibles (autour de 1,5 à 1,7 %) et une progression modérée des salaires dans un contexte de chômage contenu (7,3 % fin 2026). La croissance économique oscillerait autour de + 1,2 % à + 1,5 %. Cette projection reste sujette à des aléas importants en lien avec le contexte géopolitique (guerre en Ukraine et situation au Proche-Orient) et le dérapage des comptes publics nationaux.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	1,1	1,2	1,5
	–	0,2	0,3	0,0	- 0,1
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,5	1,7
	–	0,0	0,0	- 0,2	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,3	1,9
	–	0,0	0,0	0,1	0,0
Taux de chômage en fin d'année ^{a)}	7,1	7,5	7,5	7,6	7,3
	–	0,0	- 0,1	- 0,3	- 0,3

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2024, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2024, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 30 août 2024 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 16 août 2024.

a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 août 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

Croissance

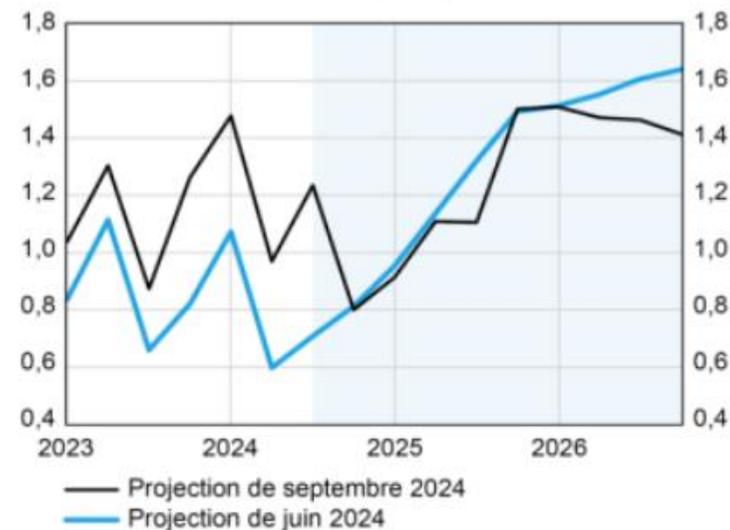
En 2024, la croissance atteindrait ainsi + 1,1 % en moyenne annuelle, en partie grâce à l'effet Jeux Olympiques.

En 2025, la hausse du PIB se poursuivrait à un rythme similaire, sous réserve que la consommation des ménages se maintienne dans un contexte d'incertitude autour de la politique fiscale.

En 2026, elle serait renforcée par la reprise de l'investissement privé sous l'effet de la détente des taux d'intérêt. Là encore, la dégradation des comptes publics pourrait entraîner une posture attentiste des acteurs économiques, peser négativement sur l'investissement et donc sur la croissance.

Graphique Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de juin

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

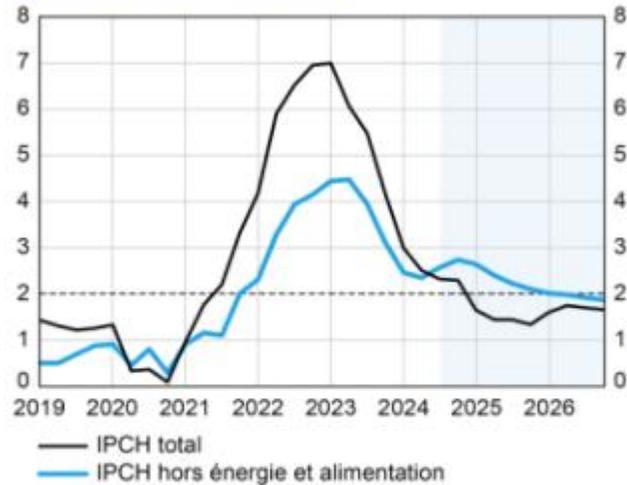


Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Inflation

Graphique : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

L'inflation IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) continue de refluer, passant de + 4,2 % au dernier trimestre 2023 à + 2,5 % au deuxième trimestre 2024.

En 2025, les prévisions d'inflation s'affichent en baisse sensible à + 1,5 %, du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, en partie atténuée par une anticipation haussière des prix des biens manufacturés.

En 2026, les projections d'inflation ressortent à + 1,7 %.

La diminution de l'inflation, après avoir porté sur les prix de l'énergie, ceux de l'alimentation puis des produits manufacturés, devrait concerner les services. Toutes les composantes de l'inflation seraient ainsi revenues à des évolutions plus conformes à la période d'avant crise.

Cette normalisation de l'inflation devrait faciliter les anticipations sur l'évolution des charges de la collectivité côté dépenses et conduire à une revalorisation des bases fiscales inférieure à 2 % côté recettes.

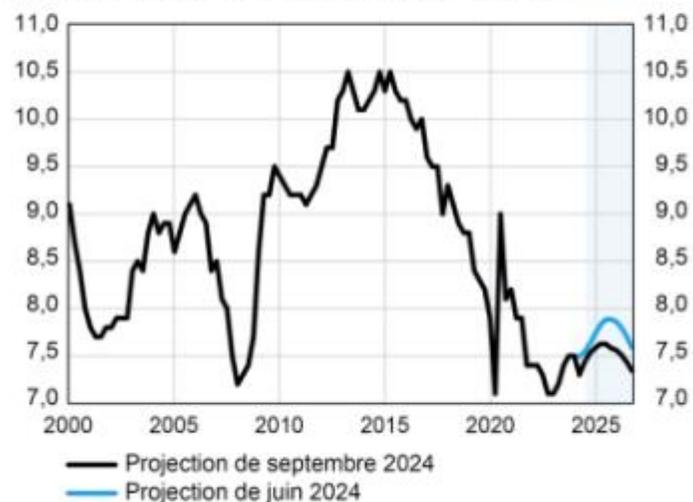
Emploi, chômage, pouvoir d'achat

L'emploi salarié devrait progresser au deuxième semestre 2024 avant de se tasser en 2025 et 2026.

Le taux de chômage remonterait modérément autour de 7,6 % en 2025 avant de repartir à la baisse. L'emploi se maintiendrait donc à un niveau historiquement élevé, sans équivalent sur les 25 dernières années.

Graphique Taux de chômage

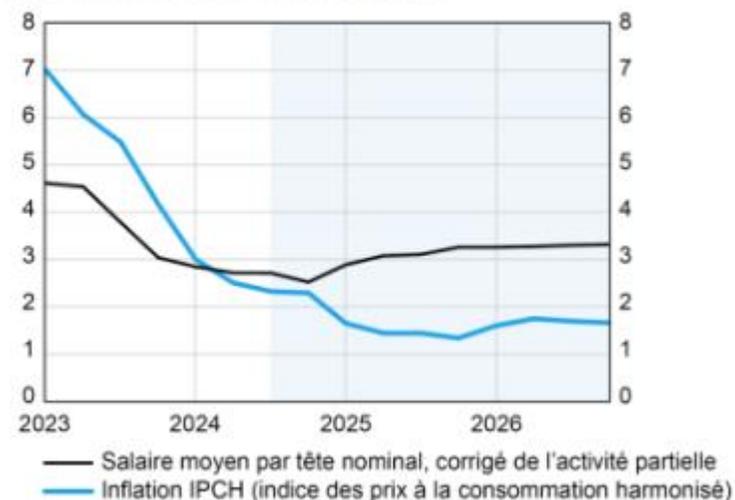
(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur marchand et inflation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les salaires par tête augmentent désormais plus rapidement que les prix (+ 2,7 % au deuxième trimestre 2024 en glissement annuel, dans les branches marchandes, contre + 2,5 % pour les prix), une tendance qui se poursuivrait sur 2025. La hausse des salaires atteindrait + 3% à + 3,5% en 2025 et 2026.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025

Suite aux élections législatives et à la difficulté de former un gouvernement, Le PLF 2025 vient seulement d'être déposé à l'Assemblée Nationale le 10 octobre 2024. Voici pour information, les principales étapes du votre en première lecture à l'Assemblée Nationale :

- 21 octobre 2024 : Début de l'examen de la première partie du PLF, consacrée aux recettes ;
- 29 octobre 2024 : Vote solennel sur la première partie du PLF ;
- 5 novembre 2024 : Début de l'examen de la seconde partie du PLF, dédiée aux dépenses ;
- 19 novembre 2024 : Vote solennel sur l'ensemble du PLF.

En parallèle, l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) débutera le 28 octobre 2024, avec un vote prévu le 5 novembre.

Les principales mesures concernant les collectivités sont reprises ici mais pourraient largement évoluer. Néanmoins, cela marque un net changement de cap où les collectivités vont être mobilisées activement au redressement du déficit public attendu à 6,1 points de PIB en 2024.

Le gouvernement français va demander aux collectivités locales une contribution de 5 milliards d'euros en concentrant l'effort sur 450 d'entre elles dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros avec un mécanisme pour exonérer les plus fragiles.

Cela devrait permettre un coup de frein de 2,8 milliards d'euros sur la dépense publique, montant qui serait "restitué" ultérieurement, sans que les modalités en soient clairement définies. Il semblerait que les prélèvements (2% des recettes de fonctionnement prélevés sur les douzièmes de fiscalité) permettent de constituer un fonds de réserve destiné à « renforcer les mécanismes locaux de précaution et de péréquation ».

Il ne s'agit donc pas d'un retour à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont l'enveloppe devrait rester stable pour 2025. Néanmoins, les enveloppes évoluent à l'intérieur de la DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) devrait progresser de 5% et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) de 0,6%. Parallèlement, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), servant de variable d'ajustement au sein du bloc communal, voit son enveloppe globale baisser de 53 M€, soit une baisse de 22%.

En complément et même si la Ville ne sera pas impactée, les recettes de TVA affectées aux collectivités vont être gelées, représentant une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'Etat en 2025. Ainsi, mois après mois, l'impôt national destiné à compenser les collectivités pour la suppression notamment d'une partie de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, voit sa dynamique remise en cause.

La dernière grande mesure d'économie passerait par une amputation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) de l'ordre de 800 millions d'euros en 2025. Initialement fixé à 16,404%, le taux de FCTVA sera ramené à 14,85%. De plus, les dépenses de fonctionnement seront de nouveau exclues de l'assiette des dépenses éligibles. Cette mesure s'appliquera pour tous les versements effectués à compter au 1^{er} janvier 2025. La Ville, dont le régime est un versement en année n - 1, sera donc directement impactée au titre des dépenses 2024.

Faisant suite à une directive de l'Union Européenne, le PLF 2025 prévoit également la fin du taux de TVA réduit à 5,5% sur la part abonnement – acheminement du gaz et de l'électricité. Sans constituer la part la plus importante de la facture, le passage au taux de TVA normal à 20% représenterait une augmentation globale de la facture de l'ordre de 5 %.

Côté investissement, le Fonds Vert est amputé de 1,5 Md€ à 1 Md€ pour 2025.

Concernant le PLFSS 2025, une hausse (jusqu'au 2027) inédite des cotisations CNRACL est annoncée avec un premier palier de + 4% dès le 1^{er} janvier 2025. Pour arriver à une augmentation de cette ampleur, il faut remonter au 1^{er} novembre 2012 où le taux de cotisation était de 27,40% contre 31,65% actuellement, soit un lissage sur 12 ans.

BUDGET PRINCIPAL

A/ Les orientations budgétaires

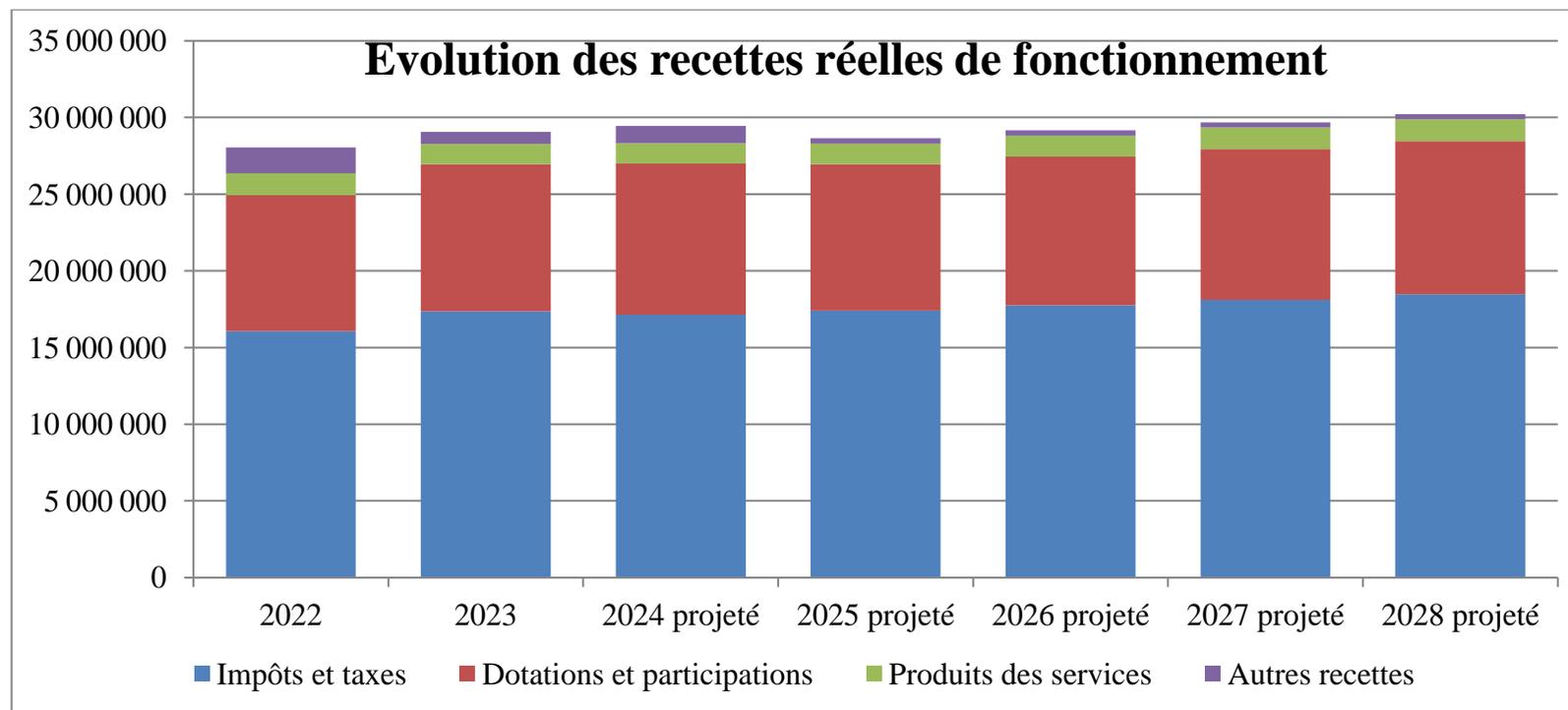
1/ Section de fonctionnement

1.1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à 29,45 millions d'euros en 2024, en hausse de 1,3% par rapport à 2023 (29,07 M€).

L'année 2025 devrait marquer un net recul estimé à -2,7% à 28,65 millions d'euros suite à des rattrapages réalisés de certaines recettes en 2024 et au regard des annonces réalisées dans le cadre du projet de loi de finances 2025 annonçant un « freinage » de certains concours de l'Etat.

L'évolution moyenne attendue à partir de 2026 est de 1,8% par an, portée principalement par l'inflation répercutée sur les bases fiscales d'une part, et par l'évolution des mécanismes de péréquation (DSU notamment) d'autre part dans un contexte budgétaire contraint de l'Etat.



	2022	2023	2024 projeté	2025 projeté
Impôts et taxes	16 064 021	17 355 007	17 142 672	17 403 946
Dotations et participations	8 869 346	9 596 175	9 849 265	9 556 365
Produits des services	1 430 622	1 334 128	1 329 849	1 335 026
Autres recettes	1 693 167	782 540	1 128 795	360 261
	28 057 156	29 067 850	29 450 581	28 655 598
	2,3%	3,6%	1,3%	-2,7%

Les recettes fiscales seront en baisse en 2024 mais devraient reprendre leur progression grâce à l'évolution des bases attendues aux alentours de + 1,6% en 2025 après deux années de fortes hausses (+ 11% entre 2023 et 2024).

Après un rattrapage de certaines recettes enregistrées en 2024, les dotations et participations, ainsi que les produits des services pour 2025 devraient se situer en léger retrait par rapport à 2023.

a/ Impôts et taxes (chapitre 73) :

Les taux du bloc communal (Ville + intercommunalité) seront inchangés à Saint-Dié-des-Vosges pour la douzième année consécutive.

La principale ressource provient des taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants. L'évolution physique des bases fiscales (extensions, créations, démolitions) contribue positivement à l'augmentation des bases fiscales. Elle s'ajoute à la revalorisation automatique des bases, décidée en Loi de Finance : celle-ci repose sur le niveau de l'inflation constatée en novembre de chaque année.

Compte tenu des anticipations d'évolution de l'inflation, la Ville table sur une revalorisation des bases de + 1,6 % en 2025 soit un produit attendu de 15 360 000 euros.

Les autres recettes du chapitre sont composées principalement :

- Du FNGIR, le fonds national de garantie individuelle des ressources, dont les ressources allouées en PLF 2025 n'évoluent pas. Les recettes devraient rester stables à 674 296 euros ;
- Du FPIC, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, dont les recettes pourraient être en très légère baisse à 260 000 euros contre 271 705 euros en 2024 ;
- De la taxe additionnelle aux droits de mutations et de publicité foncière qui a connu une forte baisse suite au ralentissement du marché immobilier. Elle est estimée à 370 000 euros pour 2024 contre 536 928 euros en 2023 soit une baisse de plus de 30%. Dans un contexte plus favorable de baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, le produit attendu pour 2025 devrait repartir en hausse, estimé à 400 000 euros ;
- De la taxe sur la consommation finale d'électricité, attendue en légère baisse pour 2024 à 477 000 euros, dont le produit reste plutôt stable : 480 000 euros sont estimés pour 2025 ;
- De la taxe locale sur la publicité extérieure dont le produit est stable : 160 000 euros.

b/ Dotations et participation (chapitre 74) :

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est attendue globalement en hausse en 2025 : la Dotation Forfaitaire (DF) pourrait reculer de près de 15 000 € mais les enveloppes de la DSU et de DNP devraient continuer leur progression.

Les recettes attendues de DGF pourraient progresser de 145 800 euros pour porter l'ensemble à 6,3 millions d'euros.

	2021	2022	2023	2024	Projeté 2025
Dotation forfaitaire	1 647 123	1 629 275	1 617 592	1 600 811	1 585 811
DSU	3 574 544	3 676 338	3 779 261	3 946 997	4 104 877
DNP	530 642	616 830	672 456	610 586	613 517
Total DGF	5 752 309	5 922 443	6 069 309	6 158 394	6 304 205

Parallèlement à cette augmentation, la DCRTP attendue pour 2025 est de 249 331 euros soit une baisse de 68 500 euros.

Les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de taxe foncière devraient progresser sensiblement avec l'augmentation des bases fiscales. Elles sont estimées à 731 600 euros pour 2025.

Le PLF 2025 prévoit la suppression du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement. C'est un manque à gagner de 26 000 euros en moyenne sur les 4 derniers exercices dont 48 000 euros sur 2024. La mesure prendrait effet dès l'année prochaine, quand bien même les dépenses sont intervenues sur 2024.

c/ Produits de services et du domaine (chapitre 70) :

Environ la moitié des recettes provient de refacturations entre le budget principal et les budgets annexes ou à des flux avec d'autres collectivités : CCAS, Communauté d'Agglomération, Caisse des Ecoles, etc. Les charges refacturées portent principalement sur des salaires d'une part, et des frais liés à l'utilisation des bâtiments (fluides, entretien, fournitures, etc.) d'autre part.

Les autres recettes sont liées à l'occupation du domaine public (forfait et redevance de stationnement, droits de place, concessions dans les cimetières, etc.) ou à la contribution des usagers aux services qu'ils utilisent (périscolaire, centres aérés, etc.).

L'ensemble des produits des services et du domaine est attendu à 1,33 million d'euros en 2025, identiques aux produits perçus en 2024.

d / Les autres recettes :

Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comptabilise notamment les indemnités perçues des caisses et assurances pour compenser les charges de personnel en arrêt maladie. Après une année de rattrapage important sur l'exercice 2024, le produit attendu est en baisse pour 2025 à 50 000 euros.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces recettes proviennent essentiellement de loyers perçus sur les occupants. Le produit attendu devrait se situer autour de 145 000 euros.

Les produits financiers (chapitre 76)

Lors du transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif, la ville a conservé le portage de certains emprunts souscrits dans le cadre d'opérations d'aménagements globaux de la voirie. Elle se fait ensuite rembourser la quote-part de ses emprunts par la Communauté d'Agglomération.

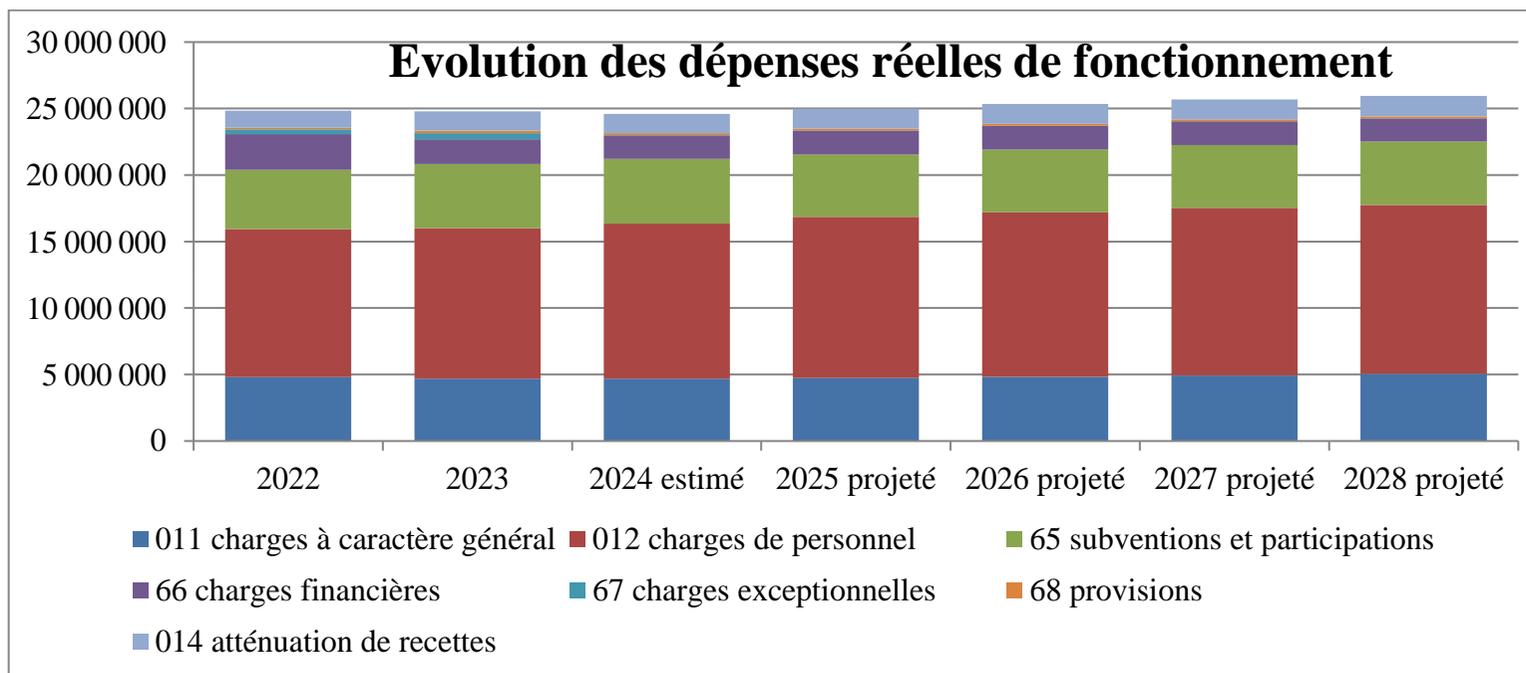
Le montant de ces remboursements prévu pour 2025 est de 65 000 euros.

1.2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont attendues à 24,61 millions d'euros en 2024, en baisse de 0.7% par rapport à 2023 (24,79 M€).

L'année 2025 devrait être marquée par une hausse de l'ordre de 1,5% à 24,98 millions d'euros. Malgré une hausse contenue sur les charges à caractère général et une baisse estimée des subventions et participations pour 2025, l'exercice devrait être particulièrement impacté au niveau des charges de personnel qui représentent près de 49% des DRF.

Dans un contexte de retour à la normale sur le plan de l'inflation, de poursuite des efforts concernant la masse salariale et les dépenses de fluides, la ville anticipe un freinage progressif des DRF à partir de 2026 sous l'inflation cible de 2%.



a/ Les charges à caractère général (chapitre 011) :

L'inflation ralenti progressivement et pourrait se stabiliser autour de 2% en 2025 impactant les prix des matières premières et les services. Les dépenses de fluides estimées à la baisse devraient néanmoins permettre de contenir l'augmentation. Les charges à caractère général sont estimées à 4,75 millions d'euros pour 2025 contre 4,68 millions attendus pour 2024.

Après une année 2023 qui a marqué un recul important, les dépenses de fluides semblent se stabiliser en 2024 pour partie grâce à la poursuite des efforts de la municipalité (extinction de l'éclairage public, investissement dans l'éclairage à LED notamment). Dans les années à venir, la collectivité va poursuivre ses efforts de maîtrise des consommations notamment par le biais de son contrat de performance énergétique (CPE). La consommation annuelle devrait diminuer de 8% par an ce qui permettrait de compenser les hausses de tarifs et de fiscalité.

Selon nos projections, l'année 2025 devrait marquer une nouvelle baisse, avant de repartir en légère hausse à partir de 2026.

	2022	2023	2024 projeté	2025 projeté	2026 projeté	2027 projeté	2028 projeté
compte 60611 - eau et assainissement	66 204 €	57 127 €	68 131 €	69 493 €	70 883 €	72 301 €	73 747 €
compte 60612 - énergie électricité	672 677 €	718 176 €	630 266 €	598 753 €	630 266 €	642 871 €	655 729 €
compte 60612 - énergie électricité	672 677 €	718 176 €	630 266 €	589 379 €	606 250 €	600 255 €	595 257 €
<i>dont éclairage public</i>	263 065 € *	254 201 €	213 048 €	234 353 €	246 070 €	250 992 €	256 012 €
<i>dont éclairage public</i>	263 065 € *	254 201 €	213 048 €	224 979 €	222 054 €	208 375 €	195 540 €
compte 60613 - chauffage urbain	999 347 €	856 750 €	746 049 €	688 573 €	702 345 €	716 392 €	730 720 €
compte 6156 - maintenance chauffage			174 765 €	178 260 €	181 826 €	185 462 €	189 171 €
	1 738 228 €	1 632 053 €	1 619 211 €	1 525 705 €	1 561 303 €	1 574 409 €	1 588 894 €
Variation N/N-1	365 284 €	-106 175 €	-12 842 €	-93 505 €	35 597 €	13 106 €	14 485 €
	* hors contrepassation N-1						

Il est rappelé que la Ville avait d'ores et déjà fixé le prix du gaz pour la période 2023 à 2027. Dans un contexte d'instabilité politique et géopolitique, la Ville a également fixé le prix de l'électricité pour la période 2025 à 2026. Cette dernière est en baisse à partir de 2025 mais les dépenses de fluides seront directement impactées pour les évolutions législatives :

- Réduite lors de la mise en place du bouclier tarifaire en février 2022, La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), a augmenté le 1^{er} février 2024 pour passer à 21 € du MWh. Elle augmentera de nouveau le 1^{er} février 2025 pour revenir à son niveau d'avant crise (32 € du MWh). Une augmentation supplémentaire n'est pas à exclure dans le cadre du redressement des comptes publics annoncé de 60 milliards ;
- 2026 marquera également la fin de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) ; mécanisme qui permettait à tous les fournisseurs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF au prix actuel de 42 €/MWh dans la limite d'un volume total de 100 TWh/an ;
- Fin de la TVA réduite à 5,5 % sur la part abonnement – acheminement du gaz et de l'électricité.

b/ Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

Les dépenses de personnel 2025 prévisionnelles pourraient dépasser 12,1 millions d'euros, en hausse de près de 3,7% par rapport à 2024 (11,67 millions d'euros attendus). La collectivité va continuer à subir des hausses externes :

- Hausse des cotisations CNRACL avec un premier palier de + 4% dès le 1^{er} janvier 2025 soit 210 000 euros de charges supplémentaires pour 2025. L'augmentation des cotisations pourraient se prolonger jusqu'à 2027 avec des hausses plus réduites estimées à 1% chaque année ;
- Hausse de la cotisation maladie versée à l'URSSAF de 1 % à 9,88 % soit une charge supplémentaire de 59 000 euros ;
- Les revalorisations automatiques du SMIC qui impactent les bas salaires : + 2% au 1^{er} novembre 2024 ;

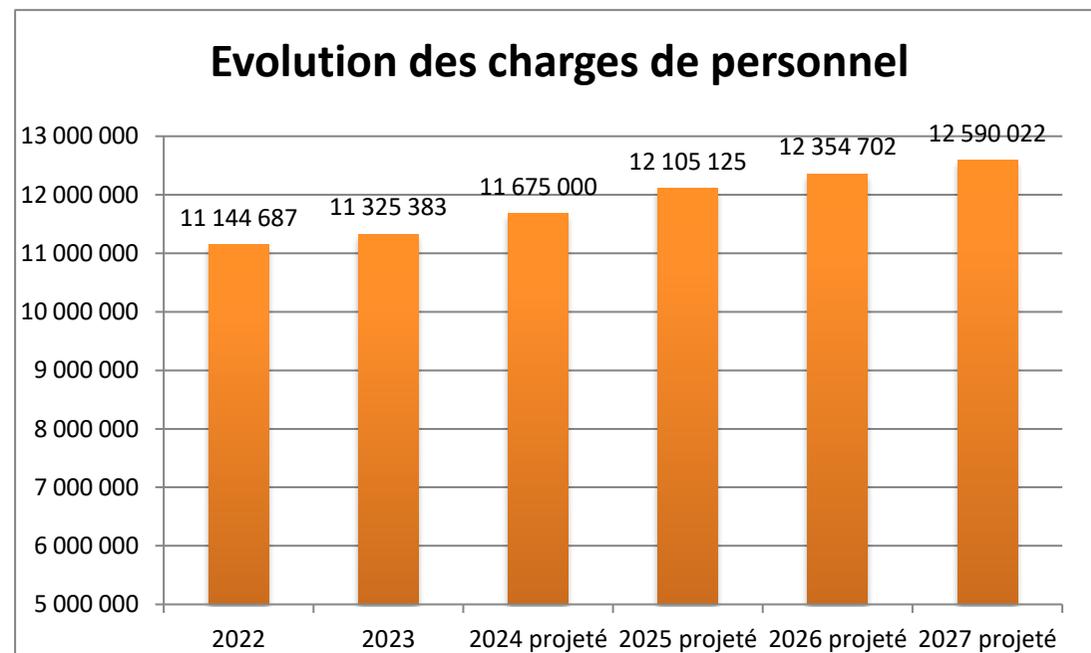
D'autres mesures, mises en œuvre en 2026, viendront alourdir la note :

- La mise en œuvre d'un contrat de prévoyance (garantie maintien de salaire) deviendrait obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026 avec une participation minimale de 50% de l'employeur sur la cotisation des agents (5,64 € actuellement en option). Le surcout est estimé à 45 000 € annuel ;
- La complémentaire santé (mutuelle) est étendue avec une prise en charge obligatoire à hauteur de 50% d'un panier de base soit un minimum mensuel de 15 € au 1^{er} janvier 2026. Le surcout est estimé à 54 000 € annuel.

Les réorganisations de services, les gains de productivité et le non remplacement d'une partie des départs en retraite devraient permettre à la collectivité de compenser une partie de ces hausses.

Le tableau ci-contre présente la trajectoire de la masse salariale intégrant comme facteurs principaux les éléments ci-dessus ainsi que l'accroissement du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 2% par an dans un contexte de non remplacement systématique des départs en retraite.

Après des hausses supérieures à 3 % en 2023 et 2024, les charges de personnel devraient progresser de l'ordre de 2,1 % en 2026 puis repasser sous la barre des + 2% les années suivantes.



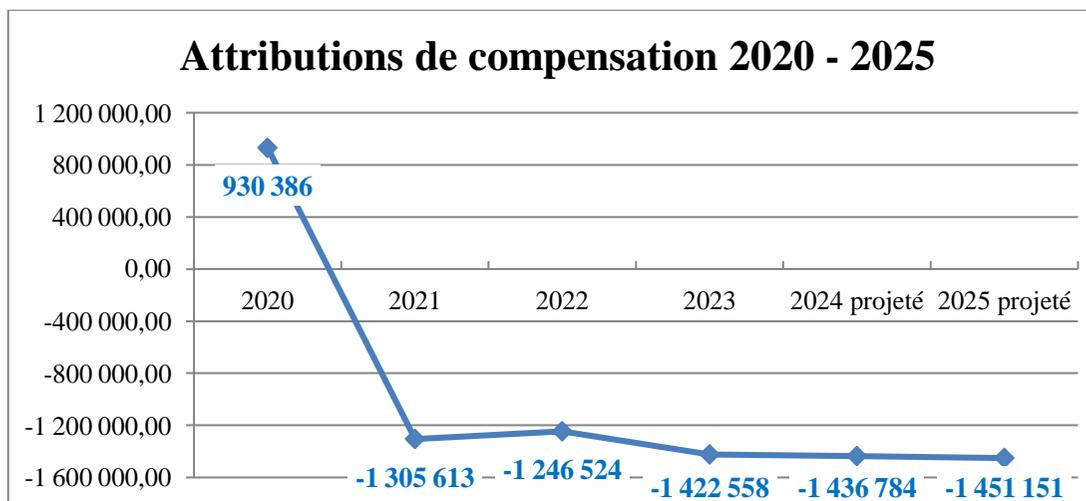
c/ Les atténuations de produits (chapitre 014) :

Ce chapitre regroupe les attributions de compensation (AC) que la Ville verse à la Communauté d'Agglomération en contrepartie de compétences transférées ainsi que des remboursements de trop perçus sur de la fiscalité encaissée sur les exercices précédents.

Ces remboursements sont peu significatifs : de l'ordre de 30 000 à 60 000 euros par an.

Les attributions de compensation négatives représentent donc la quasi-totalité des charges : elles sont estimées à - 1,45 million d'euros pour 2025.

Pour mémoire, le montant des AC perçues par la ville était de + 8,58 millions d'euros en 2014.



La bascule entre 2020 et 2021 correspond à la mutualisation de certains services (sport notamment).

Il n'est pas prévu de nouveaux transferts de compétences d'ici à la fin du mandat ; le montant des AC devrait donc peu évoluer dans les années à venir et suivre l'évolution des hausses de salaire qui se répercutent sur le coût des services mutualisés.

d/ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Elles sont attendues à 4,86 millions d'euros en 2024.

La subvention d'équilibre versée au Budget annexe BIC afin de couvrir les pertes d'exploitation du centre aqua ludique AQUANOVA représente près de 40 % de ces dépenses. Elle devrait peu évoluer sur la période 2025 à 2027 compte tenu des hausses de recettes, des efforts de maîtrise des dépenses de fluides, et de la stabilité de certains paramètres du contrat de partenariat (stabilité de la provision de gros entretien notamment).

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) devrait se stabiliser autour de 1,25 million d'euros, et évoluer assez peu les années suivantes.

La subvention allouée à la Caisse des Ecoles (CDE) est en baisse de 60 000 euros pour 2025, le budget principal prenant désormais en charge les fournitures scolaires des élèves (au chapitre 011). Sur le volet scolaire, les subventions versées aux écoles privés sous contrat sont prévues en hausse à 276 000 euros.

Concernant les autres associations, l'enveloppe devrait rester stable sauf pour le Centre Social Lucie Aubrac qui verra sa subvention annuelle augmenter de 42 500 euros (prévu également sur l'exercice 2024). Un travail d'uniformisation des relations partenariales des centres sociaux avec la Ville et le CCAS est en cours. Parallèlement avec cette augmentation, le CCAS percevra à partir de 2025 les subventions de la CAF au titre du portage du projet social.

Les charges de ce chapitre sont attendues à la baisse en 2025 à 4,69 millions d'euros.

e/ Les frais financiers, les dépenses exceptionnelles et les provisions (chapitres 66, 67 et 68) :

Avec le décalage de la contractualisation d'un emprunt 2023 sur l'exercice 2024, les frais du chapitre 66 devraient marquer une baisse importante de près de 90 000 euros avant de remonter en 2025. La Ville se désendettant progressivement d'1 million au minimum par an, le retour progressif à la normal sur le front de l'inflation et sur celui des marchés financiers devraient permettre de constater une décreue de ce poste de dépense de l'ordre de 20 000 euros par an à partir de 2026. Une baisse nette (- 800 000 euros) surviendra en 2028 avec l'extinction de certains emprunts structurés toxiques.

Le chapitre 67 porte les annulations de titres sur exercice antérieur estimées à 5 000 euros annuellement.

Depuis plusieurs années, la ville constitue des provisions au chapitre 68 pour couvrir les différentes catégories de risques identifiés : emprunts structurés, impayés, contentieux, etc. Elle va désormais couvrir également les risques de moins-values sur cessions associés à la gestion des zones d'activités ce qui devrait porter l'enveloppe annuelle à plus de 150 000 euros.

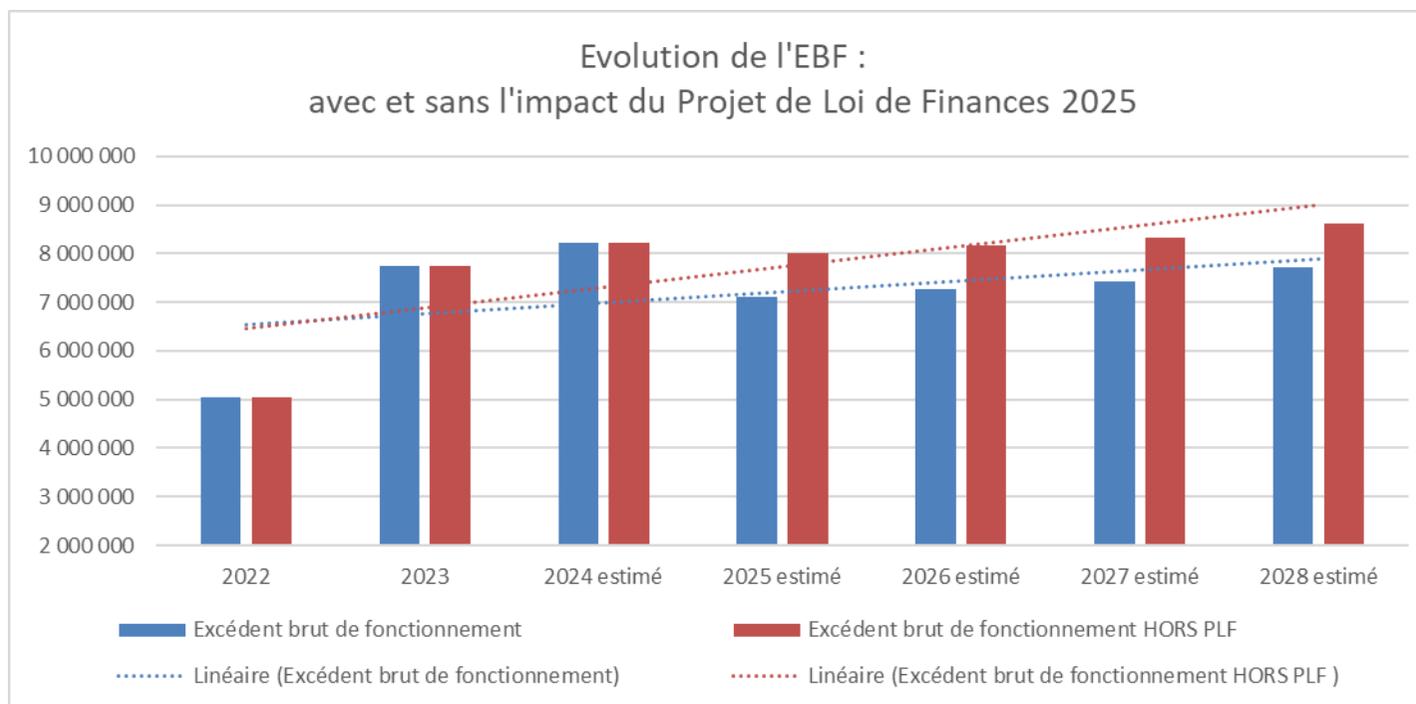
1.3/ Les principaux ratios

Les ratios ci-dessous sont calculés hors recettes exceptionnelles pour les années 2025 à 2028.

La Ville reste dans une trajectoire de maîtrise de ses dépenses et d'optimisation de ses recettes ce qui va jouer favorablement sur l'évolution des ratios. Mais dans le même temps, l'effort financier demandé par l'Etat aux collectivités locales va dégrader les comptes.

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à la différence entre les produits et les charges de gestion avant prise en compte des charges financières. Il permet de mesurer la marge dégagée par le fonctionnement courant de la collectivité.

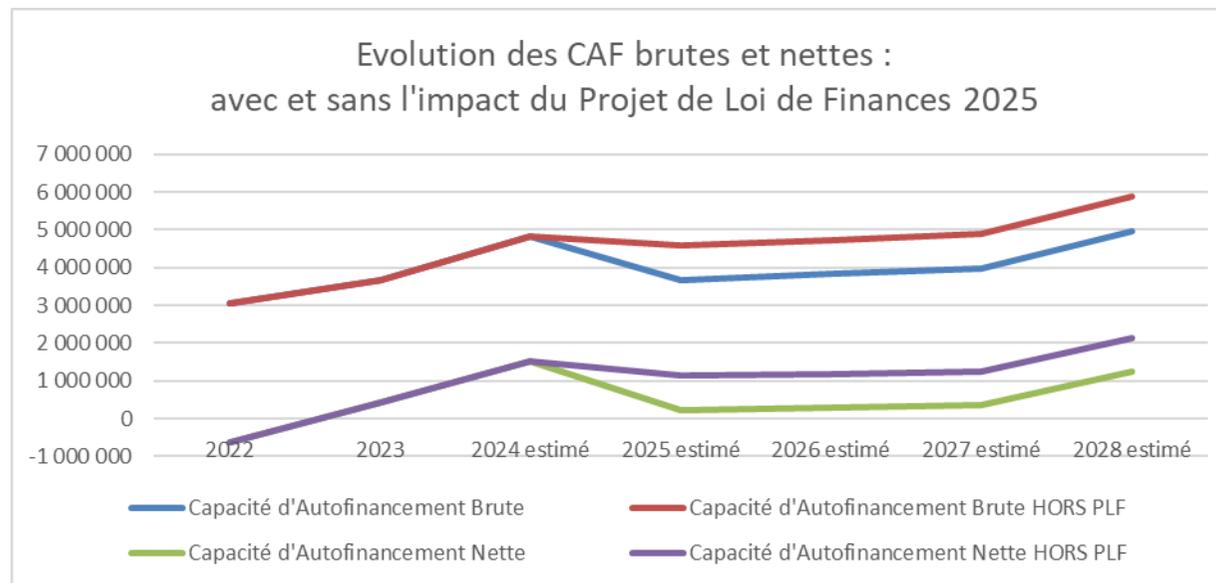
Le graphique ci-dessous montre l'évolution prévisionnelle de l'EBF, avec ou sans l'impact du Projet de Loi de Finances 2025 (PLF 2025) :



Hors PLF 2025, l'EBF poursuivrait sa progression dans les années à venir. L'impact du PLF se traduira par un recul de l'EBF de 700 à 900 K€ dans les années à venir.

L'autofinancement brut (CAF brute) correspond à l'excédent brut retraité du résultat financier (intérêts de la dette essentiellement) et des produits et charges exceptionnels.

Alors que la CAF brute aurait dû s'améliorer progressivement entre 2025 et 2027, et rebondir nettement en 2028 avec l'extinction de certains emprunts structurés, le PLF 2025 se traduit par un net recul en 2025. Le point de sortie 2028 serait désormais légèrement au-dessus du niveau de la CAF brute actuelle.



L'autofinancement net (CAF nette) correspond à la CAF brute à laquelle sont déduites les annuités en capital des emprunts.

Mêmes conséquences pour la CAF nette : au lieu de dépasser le million d'euros en 2025-2027 puis de dépasser 2 millions d'euros en 2028, elle serait finalement tout juste positive en 2025-2027.

Les arbitrages en cours au niveau national dans le cadre du PLF 2025 seront donc déterminants pour la trajectoire financière de la Ville. Les efforts menés depuis des années permettront d'encaisser le choc à venir mais vont peser sur la capacité d'investissement. Au besoin, il sera nécessaire de revoir le calendrier de réalisation de certains projets.

Dans tous les cas, la poursuite des efforts menés depuis plus de 10 ans sera indispensable.

2/ Section d'investissement

Recettes d'investissement du budget 2025

Les ressources propres de la section d'investissement devraient être comparables à celles des années passées avec un niveau attendu à 4,26 millions d'euros :

- 890 000 euros de FCTVA. Cette recette sera impactée à la baisse par le recul de 10 % du taux de FCTVA, fixé désormais à 14,85 % ;
- 3,2 millions d'opérations d'ordre entre sections (040-042 et 021-023) ;
- 170 000 euros de produits de cessions.

La Ville de Saint-Dié devrait percevoir des subventions d'investissement de la part des différents cofinanceurs pour soutenir ses projets 2025. Avec la diminution des enveloppes de soutien à l'investissement (Fonds Verts, etc.), la Ville anticipe un montant en net recul à 600 000 euros.

Le produit de la taxe d'aménagement serait stable : il sera inscrit au budget 2025 à hauteur de 170 000 euros.

Comme les années précédentes, la Ville percevrait 230 000 euros au titre du remboursement par la Communauté d'Agglomération d'emprunts liés aux compétences Eau et Assainissement.

Pour équilibrer sa section d'investissement, la ville va souscrire un emprunt de 3 millions d'euros en 2025. Le niveau de cet emprunt permettra de respecter le rythme de désendettement programmé sur le mandat, fixé à **1 million d'euros par an minimum**.

Projets majeurs 2025 - 2026

La section qui suit présente les principaux projets programmés par la Ville pour la période 2025 à 2026. Une partie des opérations présentées correspond à des projets en cours. La ville dispose d'une enveloppe de 6,3 millions d'euros à affecter à ses dépenses d'investissement : le montant de cette enveloppe devra être ajusté en fonction des arbitrages rendus pour le Projet de Loi de Finances 2025.

AMENAGEMENTS URBAINS

Chaque année, la ville investit pour améliorer la voirie et le cadre de vie. Le budget consacré aux opérations ponctuelles de voirie, au renouvellement du mobilier urbain et des aires de jeux, au fleurissement et aux plantations dépasse 500 000 euros TTC par an.

En complément de cette gestion au long cours, la ville conduit des opérations plus lourdes et ciblées, comme ce fut le cas rue du 12^{ème} régiment d'artillerie en 2023 ou dans la rue de la Ménantille en 2024.

Les travaux programmés en 2025

➤ **Rue du Nouvel Hôpital :**

Estimation du montant des travaux : 1 700 000 € TTC dont 250 000 € TTC pour les réseaux ORANGE et ENEDIS

- **Financeurs** : DSIL - CD88
- **Planning** : lancement des marchés et début des travaux au 1er semestre 2025

L'aménagement de cette rue consiste à rénover entièrement l'espace public tout en sécurisant et mettant aux normes les cheminements piétons. Un itinéraire cyclable est également prévu pour favoriser les mobilités douces.

Cette rue est actuellement très étroite, et pourvue de trottoirs très exigus, dangereux pour les piétons. La rue du Nouvel-Hôpital est très empruntée notamment du fait de la fréquentation du centre hospitalier intercommunal des Hôpitaux du Massif des Vosges (100 000 passages par an), du lycée professionnel Jacques Augustin (300 élèves) et de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

L'ensemble des réseaux secs aériens sera enfoui et les luminaires énergivores à sodium haute pression de l'éclairage public seront remplacés par des luminaires LED.



Réseaux humides

Le projet prévoit également des travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées, en lien avec la Communauté d'Agglomération. Ces travaux doivent permettre de remplacer les canalisations d'eau potable actuellement en fonte grise, de séparer les eaux pluviales et les eaux usées, d'améliorer les rendements des réseaux, de préserver la ressource en eau et le milieu naturel.

➤ Avenue Jean Prouvé :

Cette avenue fera l'objet d'une opération globale mobilisant plusieurs collectivités :

- La ville sera chargée de l'enfouissement des réseaux Orange et Enedis pour un montant de 73 000 € TTC, l'enfouissement du réseau d'éclairage public pour un montant de 150 000 € TTC, l'aménagement de trottoir PMR et d'une piste cyclable pour un montant de 250 000 € TTC,
- Le Département prendra en charge la reprise de l'ensemble de la chaussée,
- La Communauté d'Agglomération reprendra le réseau d'eaux usées.

Pour réaliser ces travaux, un groupement de commande a été constitué entre le Département et la ville. (le Département aura la coordination du groupement).

➤ RD 415 et rue Laurent Pillard :

Après avoir traité les réseaux humides fin 2024, la ville va réaliser l'aménagement de la rue Laurent Pillard et l'enfouissement des réseaux secs le long de la RD 415 pour un montant de 337 000 € TTC dont 100 000 € TTC pour les réseaux ORANGE et ENEDIS.

Acquisition et traitement de friches

En lien avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE), la ville mène des opérations d'acquisition et de traitement de bâtiments à des fins de requalification de l'espace public.

La ville va ainsi consacrer 165 000 euros en 2025 pour l'acquisition échelonnée de l'immeuble situé au 31 rue Thiers et pour l'ex usine Silva.

REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE

Programme action cœur de ville

La Ville bénéficie du programme Action Cœur de Ville depuis 2018. Le programme a été prolongé jusqu'en 2026, afin de couvrir l'ensemble du mandat municipal en cours. Un document cadre de redynamisation du centre-ville a été élaboré avec le soutien des partenaires du programme.

Il a permis de déployer différentes opérations, portées par la Ville, l'Agglomération et des porteurs de projets privés.

Les requalifications de friches

Le fait de permettre le portage de projet par des acteurs publics et privés est un atout important du programme Action Cœur de Ville : longtemps, les politiques de développement des centres-villes reposaient sur les seuls fonds publics, limitant de fait le déploiement de certaines activités ou services que des porteurs privés sont plus à même de porter.

Sur Saint-Dié-des-Vosges, on peut ainsi citer comme projet à maîtrise d'ouvrage privée contribuant à la redynamisation du centre-ville :

- L'implantation du Centre de Formation aux métiers de l'industrie sur la friche SDMA (rue de la Ménantille), porté par l'UIMM
- La création d'un nouveau cinéma, quai de la Résistance, porté par l'opérateur privé Les Ecrans de Saint-Dié
- L'installation à venir d'un hôtel sur la friche dite Baty, rue du Lycée, porté par un groupe privé
- La construction d'un immeuble de 27 logements sur une friche administrative (ancien CCAS). Cet immeuble à ossature bois et isolation paille, réalisé par le bailleur social le Toit Vosgien, permettra à ses occupants, de par sa conception bioclimatique, d'avoir des charges locatives extrêmement réduites

Si ces projets sont soutenus par les collectivités par des subventions, mises à disposition de foncier ou aménagements périphériques, il n'en reste pas moins que l'investissement est porté en premier lieu par ces acteurs privés.

Il faut également noter que ces projets permettent la résorption de friches présentes dans le centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges, tout comme l'ont été l'aménagement, par la Communauté d'Agglomération, du pôle d'échanges multimodal et de la Boussole.

Les espaces publics

Par ailleurs, ces réhabilitations ou implantations s'accompagnent de travaux conséquents sur les espaces publics, de manière à rendre le centre-ville attractif et apaisé. On peut ainsi citer dans les projets récents ou à venir :

- La requalification de la rue de la Ménantille (2024)
- La création d'une zone 30 en centre-ville, améliorant l'usage des espaces publics entre les piétons, les cyclistes et les voitures (2024)
- La concrétisation en 2025 d'une démarche engagée sur la place du vélo dans Saint-Dié-des-Vosges
- La requalification et la mise en sens unique de la rue du Nouvel Hôpital, améliorant les flux et sécurisant les usagers les plus vulnérables (piétons et cyclistes), etc

L'accompagnement des commerces

Depuis 2020, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges mène une politique volontariste à destination des commerçants du centre-ville, leur permettant de « tester » une activité, de reprendre un commerce, de louer un local, etc.

Parmi ces opérations, on peut citer :

- La mise en place d'un manager de commerce et, plus généralement, l'accompagnement par le service Développement Economique de l'Agglomération depuis 2024
- La mise en place de commerces éphémères et boutiques à l'essai, dont deux se sont transformés en commerce « permanents » (la boutique des artisans et « Edith »)
- La mise en place d'un dispositif d'aide aux loyers commerciaux depuis 2022, doté d'un budget annuel de 35 000 €

L'Habitat

Enfin, un des enjeux majeurs du programme Action Cœur de Ville à Saint-Dié-des-Vosges est le logement, et plus particulièrement la lutte contre les logements vacants.

Le constat fait en 2018-2019 lors de l'étude « pré-opérationnelle » préalable à la mise en œuvre d'une opération spécifique « habitat » faisait état d'un taux de vacance de plus de 25% dans certaines rues du centre-ville, avec l'inadaptation des logements aux besoins et habitudes de vie contemporaines comme principal cause de vacance.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) mise en place en 2020 porte ses fruits

- 133 logements vacants remis sur le marché
- 10 copropriétés traités, dont une de 28 logements
- 10,1 millions d'euros de travaux générés
- 4 millions d'euros d'aides publiques mobilisées (dont 1,2 million sur fonds propres de la Ville et 1,4 million de l'ANAH)



BÂTIMENTS SCOLAIRES

Rénovation et équipement des écoles

Coût total de l'opération : 435 000 € TTC.

La ville poursuit sa politique d'investissement dans les écoles avec des travaux réguliers consacrés au confort thermique et acoustique, à la sécurité incendie, à la mise en accessibilité, à l'aménagement des cours d'écoles, etc.

En 2025, 200 000 euros de crédits seront affectés à la mise à niveau technique, 35 000 euros seront dédiés aux équipements numériques et 200 000 € consacrés à la végétalisation de la cour de l'école Paul ELBEL.

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rénovation des autres équipements sportifs

En plus de l'entretien et de la mise à niveau des équipements et des bâtiments sportifs, la Ville va également mettre en place un terrain de basket 3x3 à côté du POJC pour un montant de 50 000 euros TTC, ainsi que 6 tables de tennis de table en extérieur pour un budget prévisionnel de 20 000 euros TTC (3 en 2025 et 3 en 2026).



ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS (ADAP)

Dans le cadre de sa politique de mise en accessibilité, la ville a mis en place un ADAP : agenda d'accessibilité programmée. Tous les bâtiments et équipements recevant du public doivent, à terme, être rendus accessibles aux différents types de handicaps. Cette lourde opération de mise à niveau globale de l'ensemble du patrimoine communal mobilise déjà et mobilisera des sommes importantes dans les années à venir : 300 000 à 500 000 euros TTC par an.

Pour l'année 2025, des travaux sont programmés notamment sur les sites suivants :

- Espace François Mitterrand
- Gymnases Léo Lagrange, René Perrin et Michel Plinguier.

VIDEOPROTECTION ET SECURITE

Vidéoprotection : poursuite du déploiement – année 2025

128 000 euros TTC sont programmés en 2025 pour renforcer la vidéo protection, avec notamment :

- 25 000 euros pour implanter un nouveau point vidéo rue Ernest Colin/rue des quatre frères Mougeotte.
- 25 000 euros pour la création d'un nouveau point vidéo quai Sadi Carnot. Il permettra de sécuriser le quai où se situe l'espace Georges Sadoul et permettra également de lutter contre les véhicules qui s'arrêtent au quotidien sur l'aménagement cyclable (vidéo verbalisation).
- 25 000 euros pour la création d'un nouveau point vidéo rue Saint Charles, à proximité du lycée Jules Ferry et de la place de la Rochotte.
- 20 000 euros pour la remise en état des caméras de la place du marché.

- 8 000 euros pour la remise en état du point vidéo rue de la Cathédrale.



ECLAIRAGE PUBLIC :

Poursuite du Marché Public Global de Performance (MPGP) associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes.

Montant annuel : 602 000 € TTC, dont 403 000 € de travaux d'amélioration et de rénovation du patrimoine (hors tranches optionnelles)

Financeurs : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et CEE (Certificats d'Economie d'Energie)

Début des travaux : juillet 2023 pour une durée de 9 ans

Dans la continuité du marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM), arrivé à son terme en juillet 2023, la Ville poursuit son plan de rénovation et modernisation des installations d'éclairage public avec la signature d'un nouveau marché, attribué à la société INEO, ayant pour objectif un parc 100 % LED en 2032 et une réduction des consommations d'énergie de 58 % par rapport à 2023.

En plus de ces travaux, la ville poursuit sa politique d'enfouissement progressif des réseaux :

- 223 000 euros avenue Jean Prouvé,
- 250 000 euros rue du Nouvel Hôpital,
- 100 000 euros pour la RD415 et la rue Laurent Pillard.

BUDGET PARTICIPATIF :

Le budget participatif est doté de 100 000 euros tous les deux ans. Les projets seront analysés et validés en 2025, pour une réalisation effective en 2025 ou 2026.

EQUIPEMENTS DES SERVICES :

L'acquisition de 150 000 euros de matériels est également programmée, afin de permettre aux équipes de travailler dans les meilleures conditions. On peut citer l'achat d'un camion benne pour 49 000 euros, une rotobroyeuse pour 16 000 euros, du matériel informatique et de téléphonie, etc.

BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes Locations Commerciales et Parking du Marché vont être clôturés au 31/12/2024.

Il ne reste donc désormais plus que deux budgets annexes en plus du budget principal. Ils représentent environ 14 % des crédits de fonctionnement votés (Budget Primitif + Budget Supplémentaire).

❖ Budget Bâtiments Industriels et Commerciaux – AQUANOVA AMERICA

Les loyers du contrat de partenariat public-privé signé avec Aquadié pour la construction et l'exploitation du centre aqualudique représente l'essentiel des charges à couvrir. Les fluides représentent le deuxième poste de dépenses.

L'optimisation des consommations d'eau, d'électricité et de chauffage se poursuit grâce aux améliorations techniques proposées par le Mainteneur, à l'ajustement des températures d'eau et d'air, sans nuire au confort des usagers, et aux nouvelles normes qui permettent de limiter le nombre de vidanges annuelles des bassins.

Cette optimisation, combiné à l'actualisation des tarifs, permettra de stabiliser le besoin de financement de ce budget en 2025, malgré la révision contractuelle des loyers, en l'absence de nouveau palier dans le provisionnement du gros entretien renouvellement (GER).

Depuis la reconnaissance de l'intérêt communautaire d'Aquanova America, le déficit budgétaire est couvert par une participation de la Communauté d'Agglomération, avant d'être remboursé par la Ville au travers des Attributions de Compensation.

La Communauté d'Agglomération prend toutefois en charge le coût des services publics (scolaires et associations) et la perte de recettes liée à l'extension des tarifs préférentiels à l'ensemble des habitants de l'Agglomération. Cette participation, variable, s'élève en moyenne à 600 000 €, couvrant ainsi plus du tiers du déficit annuel du centre.



❖ Budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

Ce budget annexe permet de retracer la commercialisation des terrains suite à l'aménagement des zones d'activités (Herbaville, Grandes Croisettes, Helleule, etc.).

La Loi NOTRE a acté le transfert obligatoire de l'ensemble des « zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » des communes vers les intercommunalités.

C'est pourquoi depuis 2024, la ville travaille sur l'inventaire des terrains figurant dans le stock de ce budget annexe : il sera nécessaire de ressortir de ce budget les terrains qui ne sont plus commercialisables pour des raisons réglementaires notamment (PLUIH, zones humides, présence d'espèces protégées, etc.).

Courant 2025, la Ville devra arrêter avec la Communauté d'Agglomération, les modalités de ce transfert. Ces modalités seront présentées en CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et présentées ensuite dans les 2 conseils.

En parallèle de ce travail, la ville constitue des provisions depuis 2023 pour couvrir les futures moins-values qui devront être constatées sur certains terrains.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Sauf mention contraire, les données relatives à la dette sont des données consolidées tous budgets.

Le profil d'extinction de la dette de la ville fait que le coût de la dette ne devrait pas diminuer de manière notable avant 2028.

Pour 2025, le coût estimé de la dette serait de :

- En capital : 4,20 millions d'euros,
- En intérêts : 2,21 millions d'euros. Ce montant reste fortement sous l'influence de l'évolution des taux applicables aux emprunts structurés.

Généralités

Au 1^{er} janvier 2025, la dette de la ville comportera 42 emprunts répartis auprès de 10 prêteurs différents pour un encours cumulé de 47 164 558 euros.

2 budgets concentrent la quasi-totalité de la dette : le budget principal (79,8 %) et le budget annexe BIC AQUANOVA (17,9 %). Le budget annexe Zones d'Activités ne représente que 2,3 % de l'encours.

77,3 % du capital restant dû (CRD) est composé d'emprunts à taux fixe, les plus sûrs pour la collectivité. Les emprunts structurés ne représentent plus que 16 % du CRD.

Structure par type de taux		1er janvier 2025
Type	Capital restant dû	%
Fixe	36 482 010,20	77,35%
Structuré	7 531 119,58	15,97%
Indexé	3 151 428,04	6,68%
Total	47 164 557,82	100,00%

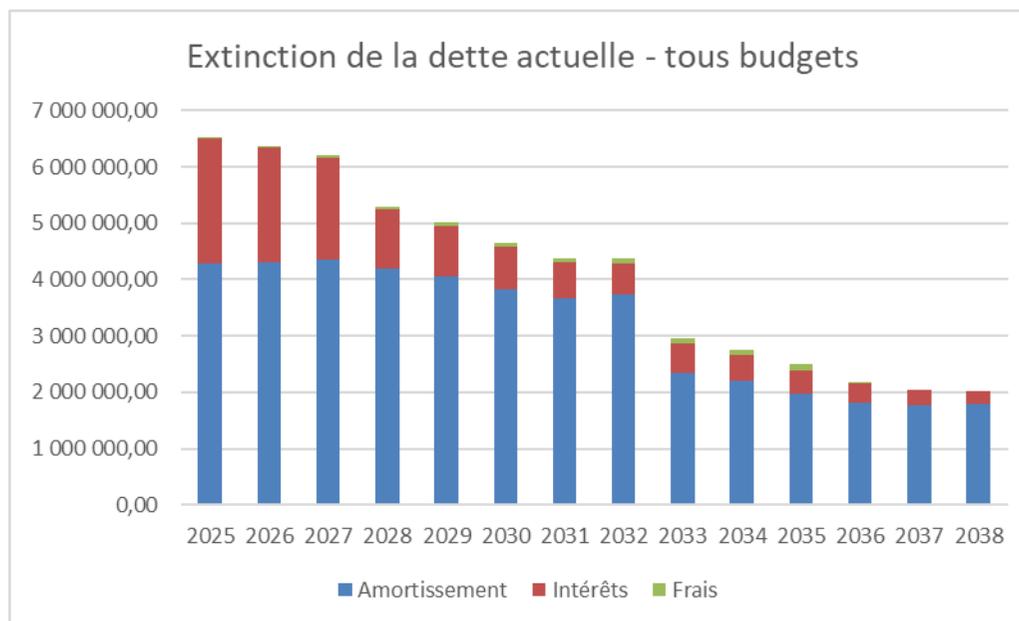
Budgets	1er janvier 2025	
Budget	Capital restant dû	%
Principal	37 648 323,20	79,82%
BIC - AQUANOVA	8 457 824,98	17,93%
Zones d'Activités	1 058 409,64	2,24%
Total	47 164 557,82	100,00%

Profil d'extinction de la dette actuelle

Le montant des annuités, tous budgets confondus, devrait être de 6,41 millions d'euros en 2025.

La baisse des taux directs conduit à une baisse des taux des emprunts nouveaux qui devraient repasser sous les 3 % à partir de 2025.

La principale variable reste le taux appliqué aux emprunts structurés, même si la diminution progressive de l'encours de ces emprunts tend à réduire leur impact sur la trajectoire financière de la collectivité.



Après trois années de stabilité (2025-2027), le coût de la dette devrait reculer nettement en 2028 puis en 2033.

Les emprunts structurés

Sur les 4 emprunts structurés faisant l'objet d'un contentieux, trois sont désormais considérés comme des emprunts à taux variable, dont le taux est déterminé en fonction de l'EURIBOR 12 mois + marge.

Le capital restant dû pour ces 4 emprunts est de 8,54 millions d'euros.

Le coût de la dette associé à ces emprunts structurés est resté élevé en 2024 :

- Le taux de l'emprunt DCL-0349 ressort à 31,89 % en légère hausse ;
- A l'inverse, le contrat DCL-0352 voit son taux d'intérêt passer de 7,24 % à 4,07 % en 2024 ;
- Les taux appliqués aux emprunts DCL-0350 (4,1 %) et le DCL-0351 (3,85 %) sont stables.

Fiche	Banque	Indice	Durée résiduelle	Encours	Taux éch. 2023	Taux éch. 2024	Taux estimé 2025
DCL-0349	Dexia Crédit Local	Taux Structuré	8	2 135 762,30	31,00	31,89	32,60
DCL-0350	Dexia Crédit Local	Taux Variable	8	2 135 762,23	4,1	4,1	3,58
DCL-0351	Dexia Crédit Local	Taux Variable	8	2 135 762,25	3,85	3,85	3,73
DCL-0352	Dexia Crédit Local	Taux Structuré	8	2 135 762,22	7,24	4,07	3,11
Total				8 543 049,00			

La collectivité anticipe une stabilité du coût associé à ces emprunts en 2025.

L'emprunt structuré contracté auprès de la Caisse d'Epargne aura un capital restant dû de 0,62 million d'euros au 1^{er} janvier prochain :

Fiche	Banque	Indice	Durée résiduelle	Encours	Taux moyen 2023	Taux moyen 2024	Taux estimé 2025
CE-0348	Caisse d'Epargne	Taux Structuré	5	620 517,69	13,73	19,32	25,00

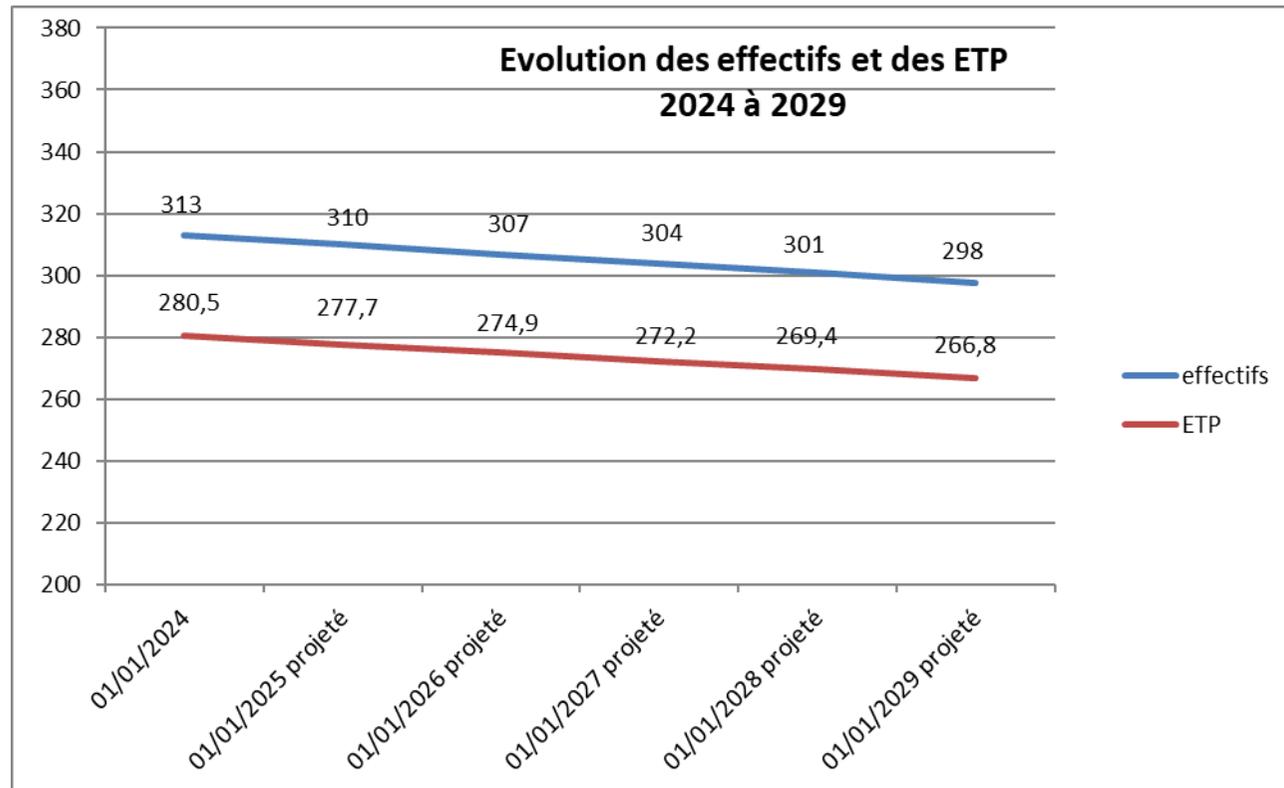
Cet emprunt sera soldé fin 2029.

LE PERSONNEL

1 / Effectifs

En septembre 2024, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges employait 314 agents, soit 276,4 Equivalents Temps plein (ETP), tous statuts confondus, hors saisonniers.

Compte tenu de la pyramide des âges, les départs en retraite seront nombreux dans les années à venir. La ville reste sur une hypothèse de réduction des effectifs de l'ordre de 1 % par an.

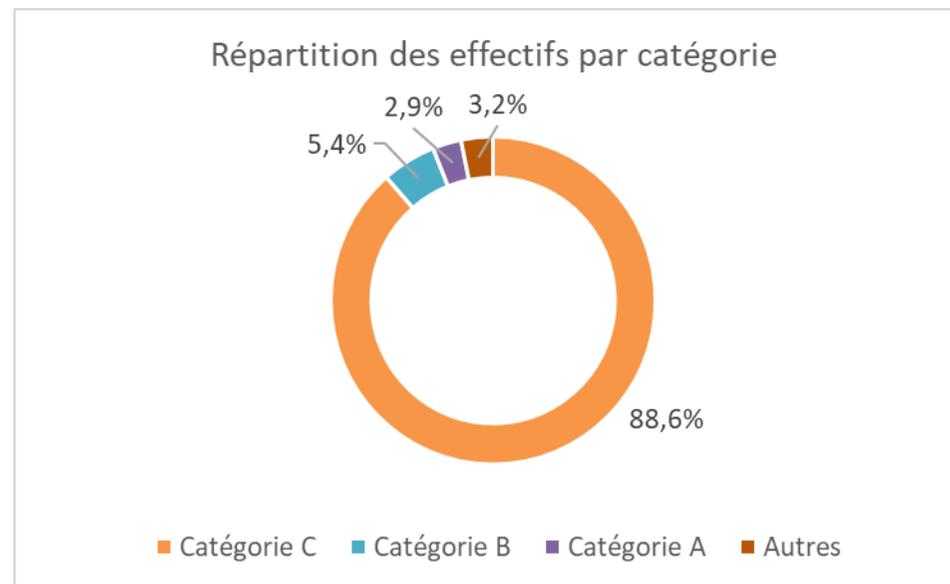


Les effectifs comptent 55 % de femmes pour 45 % d'hommes. 71,3 % des agents travaillent à temps plein. 72,6 % des agents sont titulaires, 25,2 % sont contractuels, 2,2 % sont sous statuts spécifiques (Contrats aidés, apprentissage, etc).

L'âge moyen des agents de la collectivité est de 47 ans : 49 pour les femmes et 45 pour les hommes.
47 personnes ont 60 ans et plus : 26 femmes et 21 hommes.

Profils	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	22 ans	51 ans	66 ans
Contractuels de droit public	17 ans	36 ans	65 ans
Contractuels de droit privé	16 ans	23 ans	54 ans
Vacataires	70 ans	71 ans	71 ans
Autres	31 ans	52 ans	57 ans

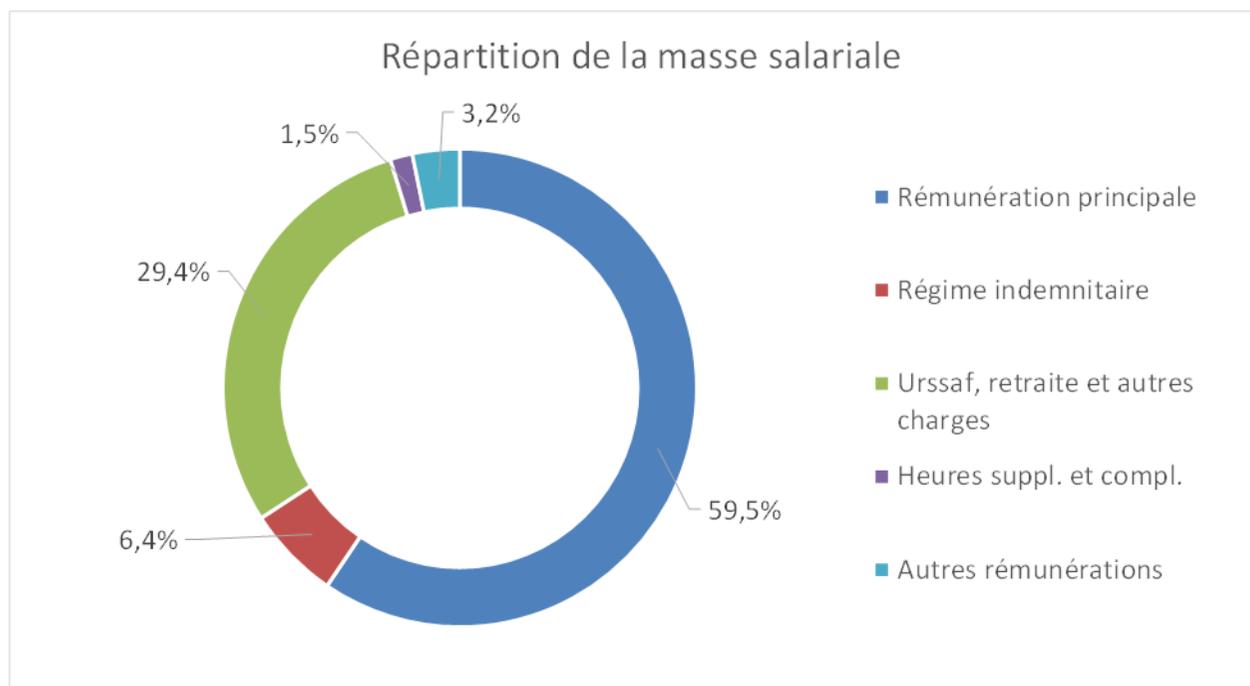
Les agents de catégorie C représentent 88,9 % des effectifs, les B 5,7 % et les A 2,9 %.



2/ Structure des dépenses de personnel

Le traitement indiciaire et assimilé représente 59,5 % de la masse salariale. Le régime indemnitaire pèse pour 6,4 % des dépenses, les heures supplémentaires et complémentaires comptent pour 1,5 % du total.

Les cotisations (URSSAF, retraite, etc.) représentent 29,4 % des dépenses de personnel.



3/ L'évolution prévisionnelle pluriannuelle.

Sous l'effet des différentes mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires – hausses de la valeur du point d'indice en juillet 2022 et 2023, ajout de cinq points d'indice en janvier 2024, hausses successives du SMIC et alignement des bas de grilles indiciaires, prime exceptionnelle – les charges de personnel ont fortement augmenté entre 2022 et 2024.

A compter de 2025, avec le recul de l'inflation et l'absence de nouvelles mesures générales prévues en 2025, voire en 2026, cette hausse devrait être contenue, ralentie par ailleurs par les mesures internes de maîtrise de la masse salariale (remplacement non systématique des départs en retraite, organisation des services, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, limitation des heures supplémentaires, lutte contre l'absentéisme,...).

